

PARTICIPATION DEMATERIALISEE DU PUBLIC (820)

Accueil

Le dossier

Consulter les contributions

Déposer votre contribution

CONCERTATION SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU PAYS D'AIX

OUVERT LE 11/08/2022 À 00 HEURE, CE REGISTRE EST PROLONGÉ JUSQU'AU 23/01/2023 À 18 HEURES

CONTRIBUTION 820

820 - Joseph Catania - Fuveau - 23/01/2023 16h00 - Registre numérique CONTRIBUTION COMITÉ D'INTÉRÊT DE QUARTIER SAINT FRANÇOIS DE FUVEAU Bonjour

Le comité d'intérêt de quartier Saint François de Fuveau propose en ce qui concerne:

-Le zonage dans notre quartier: garder les zones actuellement N (naturelles) et passer à N les zones AUH2 qui n'ont pas reçues de nouvelle construction ou modification depuis plus de 5 ans.

-Les pistes cyclables et mode doux: améliorer le continuum quand ces pistes sont morcelées sur une même voie afin de mieux les sécuriser.

-Les arbres: préserver l'existant d'arbres remarquables sur les nouveaux permis de construire, remplacer à l'identique si certains arbres sont supprimés. Pas d'obligation d'ajouter des arbres si l'existant correspond déjà au règlement.

-Centre-ville : arborer, favoriser les espaces verts et les zones à ombrage naturel. La verdure devrait entrer dans la ville afin de lutter contre le réchauffement climatique.

-Aspect des habitations : respecter l'architecture provençale. Quel que soit l'objet des murs, murets, piliers, obligation de les achever , ne pas laisser les parpaings bruts ou autres matériaux cimentés apparents , toujours les enduire ou appliquer un parement de finition , interdire tout ce qui reste provisoire.

-Toitures terrasse : si elles sont autorisées, elles devraient être végétalisées et si du matériel doit être posé (climatiseur, pompes a chaleur, système de ventilation etc..) il doit être caché de la rue et insonorisé.

-Clôture et brises vue: définir les clôtures et murs de soutènement des clôtures. Interdire tout ce qui est inesthétique, polluant, et qui vieillit mal comme les voilages plastiques.

-Parkings et Stationnements: il devraient être adaptés au nombre de logements. Pour une maison individuelle avec garage donnant sur la voie publique, prévoir 2 places de parking cote à cote par maison individuelle et non pas 2 places alignées en file devant l'entrée du garage .

-Accès aux informations du PLUi: rendre consultable le nouveau zonage, les OAP par commune ainsi que le règlement.

Merci de toute votre attention.

Le président du CIQ

Siège de la concertation : Métropole Aix-Marseille-Provence - Secteur du Pays d'Aix 8 Place Jeanne d'Arc 13626 Aix-en-Provence

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant pendant toute la durée de la concertation à l'éditeur du registre dont les coordonnées figurent dans la page mentions légales.

Mentions légales Charte d'utilisation Données personnellesCe registre dématérialisé de concertation est un service de Registre Numérique © PubliLégal 2014 - 2023